

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue à la salle municipale de Lac-du-Cerf, au 15, rue Émard, le **JEUDI 1^{er} OCTOBRE 2009, à 19 heures**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

Sont présents et forment quorum :

Le maire Denis Simard

Les conseillers: Michel St-Louis, Hugo Bondu, Bernard St-Louis
Larry Boismenu et Pauline Ouimet

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale, est aussi présente.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 05.

**Résolution n° 254-10-2009
Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis
appuyé par le conseiller Hugo Bondu
et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté,

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
ORDRE DU JOUR
1^{er} OCTOBRE 2009 - 19 HEURES**

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU(DES) PROCÈS-VERBAL (VERBAUX):
 - a) Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2009;
 - b) Procès-verbal de l'ouverture des soumissions pour la fourniture, le transport, le tamisage, le mixage et la mise en réserve de 2000 tonnes métriques de sable tamisé AB-10 pour l'hiver 2009-2010;
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Registre des comptes à payer au 30 septembre 2009;
 - b) Registre des comptes à payer au 02 octobre 2009;
 - c) Registre des salaires du 30/08/2009 au 26/09/2009;
 - d) Rapport de la secrétaire-trésorière - Délégation de compétence;
 - e) MRCAL – Sommaire du rôle d'évaluation triennal (2^e année);
 - f) Carrefour jeunesse.emploi d'Antoine-Labelle – Demande de financement;
 - g) L'Association de la neurofibromatose du Québec – Invitation a toute la population le samedi 17 octobre 2009 à l'Auberge l'Étape;
 - h) Paroisse Bon Pasteur – Terrains à vendre face à l'Église et près de la Grotte;
 - i) Centre du VR L.J. – Demande d'acquisition du terrain à Lac-des-Écorces;

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- a) Ministère de la Sécurité publique – Évaluation des conséquences compilation – Planification des interventions en cas de rupture des barrages de la rivière du Lièvre;

6. TRANSPORT

- a) V. Meilleur & Frères inc. – concassé MG20 b (banc Lacasse);
- b) Soumissions pour la fourniture, le transport, le tamisage, le mixage et la mise en réserve de 2000 tonnes métriques de sable tamisé AB-10 pour l'hiver 2009-2010;
- c) Paroisse Bon Pasteur – Demande pour le déneigement du terrain de l'église;
- d) Lettre de M. Réjean Bondu – ponceau à l'intersection des chemins Faubert et Vanier ;
- e) Formation «Opération d'un véhicule d'entretien hivernal» ;

7. HYGIÈNE DU MILIEU

- a) Information de la représentante à la Régie;
- b) Adoption des prévisions budgétaires 2010 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre;

8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- a)

9. LOISIRS

- a) Pistes de ski de fond et raquettes;
- b) Association chasse et pêche Lac-du-Cerf – Demande d'aide financière pour leur programme d'encouragement à la capture des loups et coyotes pour la saison 2009-2010;
- c) Plan d'aménagement & gestion par municipal La Biche

10. CULTURE

- a) Demande de madame Francine B. St-Louis – Salon du livre de Montréal – 16 novembre 2009 et demande d'avance de fonds de 300 \$;
- b) Association de protection du Petit et Grand Lac du Cerf - Demande pour utiliser les ordinateurs de la bibliothèque pour leur journal;

11. LACS ET ENVIRONNEMENT

- a) Entente entre la Municipalité de Lac-du-Cerf et M.C. Forêt inc. pour les travaux du chantier McPhee - saison 2009-2010;

12. AVIS DE MOTION

13. RÈGLEMENTS

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE.

en y ajoutant le sujet 6 f) Formation contrôleur routier/SAAQ le 31 octobre 2009.

ADOPTÉE

Résolution n° 255-10-2009

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2009

Il est proposé par la conseillère Pauline Ouimet appuyé par le conseiller Larry Boismenu et résolu à l'unanimité d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2009.

ADOPTÉE

Résolution n° 256-10-2009

Adoption du procès-verbal de l'ouverture des soumissions pour la fourniture, le transport, le tamisage, le mixage et la mise en réserve de 2000 tonnes métriques de sable tamisé AB-10 pour hiver 2009-2010 du 1^{er} octobre 2009

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Larry Boismenu et résolu à l'unanimité d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'ouverture des soumissions pour la fourniture, le transport, le tamisage, le mixage et la mise en réserve de 2000 tonnes métriques de sable tamisé AB-10 pour l'hiver 2009-2010 en date du 1^{er} octobre 2009.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Résolution n° 257-10-2009

Registre des comptes à payer au 30 septembre 2009

Il est proposé par la conseillère Pauline Ouimet appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu à l'unanimité d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 30 SEPTEMBRE 2009			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
I900511	à	I900514	4 405.80 \$
C900515			12.00 \$
M900516	à	I900522	20 193.36 \$
M900518			1 315.25 \$
C900523	à	C900554	60 382.29 \$
TOTAL			86 308.70 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 1^{er} octobre 2009

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

Résolution n° 258-10-2009
Registre des comptes à payer au 02 octobre 2009

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu
 appuyé par le conseiller Bernard St-Louis
 et résolu à l'unanimité d'accepter pour paiement, le registre des chèques
 suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 02 OCTOBRE 2009			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
I900555			815.78 \$
M900556			33 862.00 \$
M900557	à	M900561	697.83 \$
TOTAL			35 357.61 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité
 de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour
 les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 02 octobre 2009

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

Résolution n° 259-10-2009
Registre des salaires pour la période du 30 août au 26 septembre
2009

Il est proposé par le conseiller Larry Boismenu
 appuyé par le conseillère Pauline Ouimet
 et résolu à l'unanimité d'approuver le paiement des registres des chèques
 salaires pour la période du 30 août au 26 septembre 2009, se totalisant à
 18 650.91\$. Chèques numéro D290305 au D290335.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité
 de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour
 les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 1^{er} octobre 2009

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

Résolution n° 260-10-2009

Rapport de la secrétaire-trésorière et directrice générale - délégation de compétence

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu à l'unanimité d'approuver le rapport des engagements de délégation de compétence de la secrétaire-trésorière et directrice générale, bons de commande : ENB900144 à ENB900156 se totalisant à 3 026.95\$.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 1er octobre 2009

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

MRCAL – Sommaire du rôle d'évaluation triennal (2^e année)

La MRC d'Antoine-Labelle a déposé un sommaire à jour des valeurs inscrites au rôle d'évaluation en date du 4 septembre 2009.

Le rôle triennal s'applique pour un deuxième exercice financier, les informations suivantes demeurent inchangées sur l'avis d'évaluation et le compte de taxes municipales pour l'année 2010

- Date du dépôt du rôle : 4 septembre 2008
- La médiane : 100%
- Le facteur comparatif : 1.00
- La date du marché : 1^{er} juillet 2007

Carrefour jeunesse.emploi d'Antoine-Labelle – Demande de financement

La demande d'appui financier fait par le Carrefour jeunesse.emploi d'Antoine-Labelle, pour la somme de 500,00 \$, est refusée.

L'Association de la neurofibromatose du Québec – Invitation à toute la population le samedi 17 octobre 2009 à l'Auberge l'Étape

L'Association de la Neurofibromatose du Québec (ANFQ), en collaboration avec une organisatrice communautaire du CSSS Antoine-Labelle, invite toute la population, le samedi 17 octobre 2009, de 10 h à 16 h, à l'Auberge l'Étape de Mont-Laurier, à une journée colloque ayant pour titre : « **En savoir plus sur la neurofibromatose** ».

Un dîner, pour ceux qui le désirent, sera servi (20 \$ pour les membres et 25 \$ pour les non-membres).

Les membres du conseil demandent à ce que les sujets 4 h) Paroisse Bon Pasteur – Terrain à vendre face à l'église et près de la grotte et 6 c) Demande pour le déneigement du terrain de l'église soient traités ensemble.

Résolution n° 261-10-2009

Paroisse Bon Pasteur – terrains à vendre face à l'église et près de la grotte et demande de déneigement du stationnement de l'église

CONSIDÉRANT que des paroissiens sont très inquiets suite à la publication parue dans les journaux voulant que la Paroisse Bon Pasteur désire se départir de plusieurs parcelles de lots situées sur le territoire de la municipalité de Lac-du-Cerf, entre autres une parcelle de terrain face à l'église et une parcelle de terrain où est située la grotte Notre-Dame-de-Lourdes ;

CONSIDÉRANT que le terrain face à l'église et le terrain de la grotte sont considérés comme des immeubles faisant partie du patrimoine de la Municipalité de Lac-du-Cerf puisqu'on y retrouve le monument de Monseigneur Limoges (face à l'église) ainsi que la jolie grotte de Notre-Dame-de-Lourdes dans la colline à l'est de l'église paroissiale ;

CONSIDÉRANT que la piste de ski de fond de la municipalité de Lac-du-Cerf serpente à travers les parcelles 1, 2 et 5 des parties des lots 30 et 31, rang 9, Canton de Dudley ;

CONSIDÉRANT que la Paroisse Bon Pasteur demande à la Municipalité de Lac-du-Cerf si elle compte assurer le déneigement de terrain de l'église encore cette année ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu à l'unanimité qu'une rencontre soit tenue entre la Paroisse Bon Pasteur, l'Évêque catholique romain de Mont-Laurier et la Municipalité de Lac-du-Cerf pour discuter d'une entente possible entre les parties, à savoir :

➤ **Que** la Paroisse Bon Pasteur cède à la Municipalité de Lac-du-Cerf les parcelles de terrains suivantes :

- parcelle 12 de la partie de lot 31 (superficie de 1 669,6 m²), rang 9, Canton de Dudley où est situé le monument de Monseigneur Limoges
- parcelle 5 de la partie de lot 31 (superficie de 9 666,7 m²), rang 9, Canton de Dudley où serpente la piste de ski de fond La Cervoise
- parcelle 6 de la partie du lot 31 (superficie de 2 592,1 m²) où est située la grotte Notre-Dame-de-Lourdes

(Les parcelles mentionnées ci-dessus sont montrées au plan d'accompagnement de descriptions techniques, minute 6702, de l'arpenteur-géomètre Guy Létourneau, en date du 13 mars 2009)

et ce, en échange du déneigement perpétuel du stationnement de l'église par la Municipalité de Lac-du-Cerf. Du moins, tant et aussi longtemps que l'église appartiendra à la Paroisse Bon Pasteur;

➤ **Que** les honoraires professionnels pour la cession desdits lots soient défrayés par la Municipalité de Lac-du-Cerf.

- **Que** soit demandé lors de la vente de la parcelle 2 de la partie du lot 31 et la parcelle 1 de la partie de lot 30, rang 9, Canton Dudley, un droit de passage pour la piste de ski de fond de la Municipalité de Lac-du-Cerf et que ce dernier fasse partie intégrante des actes notariés.

ADOPTÉE

Centre du VR L.J – Demande d’acquisition du terrain à Lac-des-Écorces

Monsieur Yannick Jacques propriétaire du Centre du VR L.J fait parvenir une demande écrite à la municipalité nous faisant part qu’il aimerait acquérir le lot étant enregistré au cadastre sous le numéro 3314763. Il explique que ce terrain est situé à Lac-de-Écorces, qu’il est adjacent à sa propriété et qu’en faisant l’acquisition de cette propriété cela lui permettrait d’agrandir son commerce.

Comme cet immeuble appartenait à la Chambre de commerce de Lac-du-Cerf, que ledit immeuble a été cédé par voie de résolution à la municipalité de Lac-du-Cerf et que cette dernière paie les taxes sur cedit terrain, le conseil municipal demande à madame Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale, de s’informer auprès du notaire Jean-François Brunet à savoir qu’elles sont les procédures à suivre et l’évaluation des coûts que cela peut engendrer pour la municipalité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Ministère de la Sécurité publique – Évaluation des conséquences compilation – Planification des interventions en cas de rupture des barrages de la Rivière du Lièvre

Transmission par monsieur Michel St-Pierre de la Direction régionale de la sécurité civile de Montréal, en date du 16 septembre 2009, d’un tableau relatif à la planification des interventions en cas de rupture des barrages de la Rivière du Lièvre et concernant la compilation de l’évaluation des conséquences. Monsieur St-Pierre demande au coordonnateur des mesures d’urgence de s’assurer que tout est conforme.

TRANSPORT

Résolution n° 262-10-2009

V. Meilleur & Frères inc. – concassé MG20b (banc Lacasse)

CONSIDÉRANT que l'entreprise V. Meilleur & Frères inc. avise le Conseil municipal qu'elle possède un surplus d'environ 1000 tonnes métriques de concassé MG20b au banc de Michel Lacasse à Kiamika et qu'elle pourrait le mettre en réserve afin que la Municipalité de Lac-du-Cerf puisse s'en servir en 2010 ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise V. Meilleur & Frères inc. s'engage à nous fournir le surplus de 1000 tonnes métriques de concassé MG20b, en 2010, au même prix que celui acheter en 2009, soit 5,40 \$ la tonne métrique plus les taxes applicables, et ce, conditionnellement à ce que la municipalité s'engage à payer ledit montant avant le 28 février 2010.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de V. Meilleur & Frères inc. relativement à la mise en réserve de 1000 tonnes métriques de concassé MG20b pour la Municipalité de Lac-du-Cerf pour l'année 2010.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 1^{er} octobre 2009

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

Résolution n° 263-10-2009

Soumissions pour la fourniture, le transport, le tamisage, le mixage et la mise en réserve de 2000 tonnes métriques de sable tamisé AB-10 pour l'hiver 2009-2010.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf a demandé des soumissions, sur invitation, à cinq (5) entrepreneurs pour l'achat de 2000 tonnes de sable tamisé AB-10, comprenant la fourniture, le tamisage, le transport, le mixage et la mise en réserve du matériel AB-10;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu deux (2) soumissions conformes et une non recevable, à savoir :

Soumissions conformes

Atelier d'Outillage 51 Inc. (6.80 \$/t.m.) = 15 351,00 \$ taxes incluses
Excavation Dany Gougeon Inc. (6.90 \$/t.m.) = 15 576,75 \$ taxes incluses

Soumission non recevable

Gaétan Lacelle Excavation inc. (11,95 \$/t.m.) = 26 977,13 \$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire, Atelier d'Outillage 51 inc., pour la somme de 15 351,00\$ taxes incluses.

Outillage 51 inc. doit fournir la main d'œuvre, l'équipement et la machinerie nécessaires à l'accomplissement desdits travaux, à savoir :

- Fournir 2000 tonnes métriques de sable tamisé AB-10;
- Tamiser le sable;
- Transporter le sable tamisé AB-10 à l'entrepôt de la Municipalité de Lac-du-Cerf situé au 10, rue Énard;
- Fournir un test de granulométrie déterminant la conformité du sable après avoir été passé au tamis;
- Mixer le sable tamisé avec le sel à déglçage (le sel à déglçage est fourni par la Municipalité de Lac-du-Cerf);
- Effectuer les travaux entre le 13 et 21 octobre 2009 (au plus tard le 21 octobre 2009 tous les travaux devront être exécutés).

L'entrepreneur doit fournir à la Municipalité de Lac-du-Cerf une copie des documents suivants : licence d'entrepreneur, assurance responsabilité et certificat d'employeur en règle avec la Commission de la Santé et de la Sécurité au Travail (CSST).

Suite à la réception de ces documents, la résolution du conseil municipal de la Municipalité de Lac-du-Cerf acceptant la soumission complète la forme du contrat qui lie l'adjudicataire et la Municipalité.

Il est de plus résolu à l'unanimité de rejeter la soumission de la firme Gaétan Lacelle Excavation inc., car cette dernière n'avait pas été invitée à soumissionner.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour la dépense ci-dessus décrite.

02-330-00-620 - Calcium, sel, sable - 15 351,00 \$

Signé à Lac-du-Cerf, ce 1^{er} octobre 2009

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

Résolution n° 264-10-2009

Lettre de monsieur Réjean Bondu – ponceau à l'intersection des chemins Faubert et Vanier

CONSIDÉRANT la lettre de monsieur Réjean Bondu, en date du 22 septembre 2009, relativement au nettoyage d'un ponceau situé à l'intersection des chemins Faubert et Vanier;

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Larry Boismenu et résolu à l'unanimité d'aviser l'inspecteur en voirie afin qu'il procède aux travaux nécessaires pour le nettoyage dudit ponceau, à savoir : enlèvement de terre en avant du ponceau et nettoyage du ponceau à l'aide d'une machine sous pression.

ADOPTÉE

Résolution n° 265-10-2009
Formation «Opération d'un véhicule d'entretien hivernal»

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par la conseillère Pauline Ouimet et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Maurice Marier, inspecteur en voirie, à s'inscrire à la formation « Opération d'un véhicule d'entretien hivernal » offert par le Service aux Entreprises de la Commission scolaire des Trois-Lacs et à défrayer les frais d'inscriptions au montant de 325,00 \$ plus les taxes applicables. Ce cours se donnera dans la région de l'Outaouais fin octobre début novembre 2009.

Il est de plus résolu à l'unanimité de rembourser les frais d'hébergement, de repas et de déplacements sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 1^{er} octobre 2009

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

Résolution n° 266-10-2009
Formation sur le contrôle routier des véhicules lourds – 31 octobre 2009 - Gatineau

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par la conseillère Pauline Ouimet et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale Jacinthe Valiquette ainsi que l'inspecteur en voirie Maurice Marier à participer à la formation sur le contrôle routier des véhicules lourds qui se tiendra à Gatineau, le 31 octobre 2009.

Il est de plus résolu à l'unanimité de rembourser les frais de repas et de déplacement sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 1^{er} octobre 2009

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

HYGIÈNE DU MILIEU

Information de la représentante à la Régie

La conseillère Pauline Ouimet représentante à la Régie intermunicipale des déchets de La Lièvre nous informe qu'il n'y a rien de spécial pour le mois de novembre. Elle ajoute que pour le mois de décembre, la Régie organise un party de Noël pour les employés, les membres actuels et futurs du conseil d'administration.

Résolution n° 267-10-2009

Adoption des prévisions budgétaires 2010 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

Il est proposé par la conseillère Pauline Ouimet appuyé par le conseiller Larry Boismenu et résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires 2010 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre conformément au document déposé par le directeur général en date du 21 septembre 2009.

ADOPTÉE

RIDL – Estimation du coût à la porte pour 2010 – 128,40 \$

LOISIRS

Résolution n° 268-10-2009

Pistes de ski de fond et raquettes

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu, appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu à l'unanimité de demander à Monsieur Robert Scantland s'il est toujours intéressé à entretenir les pistes de ski de fond et de raquettes du parc de la Biche pour l'année 2009-2010 et si oui, qu'elles seront les frais que la municipalité devra déboursier.

ADOPTÉE

Association chasse et pêche Lac-du-Cerf – Demande d'aide financière pour leur programme d'encouragement à la capture des loups et coyotes pour la saison 2009-2010

Cette demande d'aide financière est reportée lors de la prochaine séance du conseil qui aura lieu le 16 novembre 2009.

CULTURE

Résolution n° 269-10-2009

Demande de la responsable de la bibliothèque, madame Francine B. St-Louis – salon du livre de Montréal – 16 novembre 2009 et avance de fonds de 300 \$

CONSIDÉRANT les demandes formulées par la responsable de la bibliothèque, madame Francine B. St-Louis ;

Il est proposé par le conseiller Michel St-Louis appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité ce qui suit :

- D'autoriser Mesdames Francine B. St-Louis et Karin Grulke à assister au Salon du livre de Montréal qui se tiendra le 16 novembre prochain à Montréal;
- De rembourser les frais de transport et de repas sur présentation de pièces justificatives;
- D'avancer des fonds de 300 \$, à madame Francine B. St-Louis pour l'achat de livres.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 1^{er} octobre 2009

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

Résolution n° 270-10-2009

Association de protection du Petit et du Grand Lac du Cerf – Utilisation des ordinateurs de la bibliothèque

CONSIDÉRANT que l'Association de protection du Petit et du Grand Lac du Cerf a l'intention de préparer leur journal annuel le samedi 31 octobre 2009, entre 9 h et 17 h et que pour ce faire elle a besoin d'avoir accès aux ordinateurs de la bibliothèque pour profiter de la haute vitesse;

CONSIDÉRANT que l'Association est prête à assumer les frais de 50\$ pour la personne responsable du ménage après la journée ;

CONSIDÉRANT que la responsable de la bibliothèque a été contactée à ce sujet et qu'il est possible que l'Association utilise la bibliothèque municipale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Larry Boismenu et résolu à l'unanimité d'aviser l'Association de protection du Petit et Grand Lac du Cerf que le Conseil municipal n'a pas d'objection à ce qu'elle utilise les ordinateurs de la bibliothèque, mais que pour se faire, elle devra prendre des arrangements avec la responsable de la bibliothèque, madame Francine B. St-Louis.

ADOPTÉE

LACS ET ENVIRONNEMENT

Résolution n° 271-10-2009

Entente entre la municipalité de Lac-du Cerf et M.C. Forêt inc. pour les travaux du chantier McPhee - la saison 2009-2010

CONSIDÉRANT que des membres de la Table locale de concertation quant aux interventions forestières sur le territoire de la Municipalité de Lac-du-Cerf sont allés visiter les secteurs prévus pour les coupes forestières avec monsieur Jean-Philippe Crépeau de M.C. Forêt inc. ;

CONSIDÉRANT que M.C. Forêt inc. a procédé à la modification des cartes pour retirer de la coupe;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Table relativement à une signature d'entente entre la Municipalité de Lac-du-Cerf et M.C. Forêt inc. pour les travaux du chantier McPhee pour la saison 2009-2010 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis, appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Denis Simard, maire et madame Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale, à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf.

Il est de plus résolu d'accepter pour dépôt les recommandations de la Table locale de concertation quant aux interventions forestières sur le territoire de la Municipalité de Lac-du-Cerf en date du 1^{er} octobre 2009.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent. Elle commence à 19 h 47 et se termine à 19 h 50.

Résolution n° 272-10-2009

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis, appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité d'ajourner la séance du conseil pour quelques instants. Il est 19 h 50.

ADOPTÉE

Résolution n° 273-10-2009

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu à l'unanimité de rouvrir la séance, il est 20 h en ajoutant un item à l'ordre du jour, soit :

Loisirs

9 c) Plan d'aménagement & gestion parc municipal La Biche.

ADOPTÉE

Résolution n° 274-10-2009
Plan d'aménagement & gestion du parc municipal La Biche

Il est proposé par la conseillère Pauline Ouimet,
appuyé par le conseiller Larry Boimenu
et résolu à l'unanimité d'accepter, avec les corrections proposées, le plan
d'aménagement et de gestion du parc municipal La Biche présenté par
monsieur Simon Trudeau d'Adaptarégion inc. pour la Municipalité de Lac-du-
Cerf inc. en date de septembre 2009.

ADOPTÉE

Résolution n° 275-10-2009
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis
appuyé par le conseiller Hugo Bondu
et résolu à l'unanimité de lever la séance, il est 20 h 05.

ADOPTÉE

Denis Simard
maire

Jacinthe Valiquette
secrétaire-trésorière et directrice générale